



CONVENTION DE PARTENARIAT

9 JUIN 2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

D'une part l'entreprise

dont le siège social est situé

représenté par

D'autre part le **Comité du Cher d'athlétisme**, association de la loi 1901 organisation à but non lucratif, dont le siège est situé

.....

représenté paren sa qualité de

LE COMITÉ DU CHER D'ATHLÉTISME S'ENGAGE À :

- Veiller au respect des bonnes mœurs et à la législation et réglementation en vigueur dans l'organisation et la réalisation de l'action.
- N'utiliser le logo que dans le cadre du projet pour lequel il a été attribué
- Le Comité du Cher d'athlétisme s'engage à respecter votre formule, ainsi que notre partenariat

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

Sponsoring sportif

Mécénat

Pack or

Pack argent

Pack bronze

Pack dossard

Autre

Le sponsoring, consiste pour une entreprise à soutenir financièrement un événement, une personne, un produit ou une organisation, dans un but publicitaire (avantages marketing, publicitaires...).

Dans le cas du **mécénat**, l'entreprise fait un don à un organisme d'intérêt général, sans attendre de contrepartie commerciale.

Fait le à

Fait le à

Signature du partenaire :

Signature du comité :

**POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ NOUS AU 06.59.36.40.85
OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL À MARATHONDUCHER@GMAIL.COM**